



MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALLOIRE

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Par arrêté municipal du 25 septembre 2025, la commune de VALLOIRE a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme afin de modifier le zonage de la parcelle D n°2560 de la zone Ua vers la zone Ub et ajuster les règles applicables aux équipements d'intérêt collectif dans la zone Ub. Ce dossier sera mis à disposition du public du 5 janvier 2026 au 6 février 2026, selon les modalités fixées par la délibération du 14 octobre 2025. Il sera consultable en mairie de Valloire aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 15h00 à 17h00). Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-valloire.fr>. Le public pourra consigner ses observations sur le registre mis à disposition ou les adresser par écrit à la mairie à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Valloire - Mairie de Valloire - 1 Place de la Mairie - 73450 VALLOIRE ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@valloire.net.